

225C1275
FR0000120966-FS0618

28 juillet 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SOCIETE BIC
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 juillet 2025, la société Brandes Investment Partners, LP¹ (4275 Executive Sq, 5th Floor, La Jolla, CA 92037, Delaware, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients dans le cadre d'un mandat de gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 juillet 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société SOCIETE BIC et détenir, pour le compte desdits clients, 2 958 147 actions SOCIETE BIC représentant autant de droits de vote, soit 7,11% du capital et 5,11% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SOCIETE BIC sur le marché.

¹ Brandes Investment Partners, LP est une « limited partnership » de droit de l'Etat du Delaware, dont les deux partners sont Brandes Investment Partners, Inc. (General Partner) et Brandes Worldwild Holdings, LP (Limited Partner).

² Sur la base d'un capital composé de 41 621 162 actions représentant 57 941 174 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.